

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 1^{er} Mars 2023**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mmes et MM, Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Jean-Philippe PREVEL Adjointes au Maire,
Mmes et MM Pierre WANNER, Rémy IFFRIG, Catherine SIMON, Silvana GIRARD, Mireille FIZET, Hubert DUBS, , Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Procurations : Sandrine KITTLER donne procuration à Philippe STURCHLER
Jean-Claude EISENMANN donne procuration à Anne-Catherine GUTFREUND
Nathalie PETITHORY donne procuration à Mireille FIZET

Secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Le Maire ouvre la séance à 19h30

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19.12.2022
3. Attribution du marché : travaux de voirie et aménagement de la rue de Bruebach
4. Subvention distributeur protections périodiques (Collège Habsheim)
5. Transport des collégiens
6. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement
7. Achat d'un tricycle
8. Vidéosurveillance
9. Divers

M. le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire,
Philippe STURCHLER



Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER



Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



1. Désignation du secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes (article L. 2121-15 du CGCT)

Le conseil municipal, après avoir délibéré a décidé à l'unanimité de:

- **NOMMER** le secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER

2. Approbation du procès-verbal du 19.12.2022

Monsieur Pierre WANNER arrive à ce point.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022 qui comprenait 6 points et un divers

3. Attribution du marché : travaux de voirie et aménagement de la rue de Bruebach

Suite à l'ouverture des plis du 27/01/2023 et à la commission d'appel d'offres du 08/02/2023, voici les différentes propositions :

- COLAS : 351 264,49 € HT
- PONTIGGIA : 354 765.18 € HT
- TAMAS : 381 755.40 € HT
- TP_PAYS_DE_SIERENTZ : 359 539.97 € HT
- TRAVAUX_PUBLICS_SCHNEIDER : 228 462,10 € HT

Une erreur s'est glissée dans l'offre de TPS sur le prix de déblais, il propose une nouvelle offre à 263 754,10 € HT

Suite à la commission d'appel d'offres M. BERNARD s'est entretenu avec TPS et il en ressort qu'il ne valide pas son prix initial. La correction du prix du déblais n'est pas possible et serait assimilé à de la négociation avec une seule entreprise.


2 alternatives s'offrent à nous :

- Déclarer l'offre de TPS infructueuse et attribuer le marché à l'un des autres candidats
ou
- Faire une demande de négociation à l'ensemble des candidats

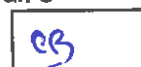
Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



Pour rappel, la valeur des points se composait comme suit :

- 50 points pour le prix
- 45 points valeur technique
- 5 points valeur pour le délai

Monsieur le Maire propose une demande de négociation à l'ensemble des candidats. Les avis de la municipalité sont partagés mais la majorité souhaite qu'une demande de négociation soit faite auprès des candidats.

Par conséquent, l'attribution du marché sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4. Demande exceptionnelle de subvention pour un distributeur protections périodiques du Collège d'Habsheim

Les écodélégués, élèves délégués, du collège d'Habsheim nous ont adressé un courrier pour demander une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un distributeur de protections périodiques qui serait mis à disposition gratuitement aux collégiennes en cas d'urgence (premières règles ou oubli).

Le Maire d'Eschentzwiller a également été destinataire du courrier. La municipalité d'Eschentzwiller a voté pour une aide de 200 euros, je vous propose que Zimmersheim en face de même. Le SIHE donnera également une subvention lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la participation de la Commune à l'achat du distributeur de protections périodiques du collège d'Habsheim et fixer la subvention exceptionnelle à hauteur de 200 euros
- **AUTORISER** Monsieur le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature

5. Transport des collégiens

Suite à la suppression de la gratuité du transport scolaire desservant les collèges publics en 2016, la Commune a pris la décision de la prise en charge de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2016.

M. le Maire propose de renouveler la participation à raison de 50 % pour les familles domiciliées à Zimmersheim dont les enfants sont scolarisés au Collège Henri Ulrich de Habsheim pour la rentrée scolaire 2023/2024. Pour bénéficier de cette aide, les documents suivants seront à transmettre à la Mairie.

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



- Remplir le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire
- Fournir les justificatifs des frais de transports de Soléa ou justificatifs de paiement,
- Fournir une copie de l'abonnement
- Fournir un relevé bancaire ou postal

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 sur le compte des subventions de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la participation de la Commune aux frais de transport des collégiens et fixer le taux à hauteur de 50 %
- **AUTORISER** Monsieur. le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature

6. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement annule et remplace la délibération du 19/12/2023

La délibération du 19/12/2022 a fait part d'observations de la Préfecture. Les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul des quarts des crédits. Nous devons refaire le tableau des quarts en retirant les restes à réaliser.

M. le Maire expose les dispositions de l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales qui énoncent que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce présent budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits (voir tableau ci-après). Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Le Maire

9

Le secrétaire de séance

6

La secrétaire de séance
auxiliaire

EB

Chapitre ou Compte	Budgétisé	RAR 2022	1/4 des dépenses
Investissement - Dépense	3 081 926,80 €		147 650,83 €
20 - Immobilisations incorporelles	95 859,00 €		23 964,75 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	10 000,00 €		2 500,00 €
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	75 000,00 €		18 750,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	10 859,00 €		2 714,75 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 000,00 €		7 500,00 €
2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00 €		7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	578 871,00 €		116 186,08 €
2111 - Terrains nus	64 126,69 €	RAR 2022	0,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00 €		2 500,00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	25 000,00 €		6 250,00 €
2131 - Constructions bâtiments publics	125 000,00 €		31 250,00 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	13 859,00 €		3 464,75 €
2138 - Autres constructions	0,00 €		0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	50 708,31 €		12 677,08 €
2152 - Installations de voirie	20 000,00 €		5 000,00 €
21538 - Autres réseaux	10 000,00 €		2 500,00 €
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €		2 500,00 €
2157 - Matériel et outillage technique	70 000,00 €		17 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	85 000,00 €		21 250,00 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	3 600,00 €		900,00 €
2173 - Constructions (mise à dispo)	15 859,00 €		3 964,75 €
2182 - Matériel de transport	15 859,00 €		3 964,75 €
2183 - Matériel informatique	15 000,00 €	RAR 2022	0,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	35 000,00 €	RAR 2022	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 859,00 €		2 464,75 €
23 - Immobilisations en cours	2 377 196,80 €	RAR 2022	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	2 377 196,80 €	RAR 2022	0,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **AUTORISER M. le Maire** d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au courant du mois de mars/avril 2023 (vote du budget primitif entre le 01/01/2023 et le 15/04/2023).
- **AUTORISER M. le Maire** à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision

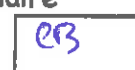
Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



7. Achat d'un tricycle : triporteur électrique

Le service technique composé de 3 agents ne dispose que d'un seul utilitaire de 2 places. Certains déplacements dans le village pourraient se faire à vélo, ce qui serait économique et écologique.

Nous avons demandé des devis pour un triporteur électrique qui serait dédié au service technique

Différents devis nous ont été présentés par l'entreprise COLIBRIUS d'Etupes (25), l'entreprise NIHOLA DE Montaigu-Vendée (85) et l'entreprise Cyclothérapie de Saint-Amarin (68)

La location de tricycle ne se pratique pas au niveau professionnel, seul l'achat ou la location option d'achat (LOA) est possible. La LOA est coûteuse, l'achat reste la solution la mieux adaptée aux collectivités, sachant que nous pouvons bénéficier d'une subvention de 1000 euros.

L'entreprise qui a été retenue par l'ensemble de la municipalité est Cyclothérapie car elle se trouve à proximité. Le triporteur, comme tout vélo électrique, demande des révisions et la proximité est donc à privilégier.

Pour concrétiser cet achat, Monsieur le Maire va se rendre, avec les agents techniques, chez Cyclothérapie afin de tester le tricycle qui conviendrait le mieux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- **VALIDER et AUTORISER** l'achat d'un tricycle électrique après essai
- **VALIDER** que la dépense soit inscrite au BP2023
- **AUTORISER** à présenter ce dossier à la prime à la conversion des véhicules et Bonus écologique
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

8. Vidéo-surveillance

Projet : mise en place d'un système de vidéo-protection – approbation de l'avant-projet définitif – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune de Zimmersheim, à l'instar de la tendance nationale doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme.

Le lancement d'une étude et en accord avec la gendarmerie de Rixheim, il serait judicieux de mettre en place un système de vidéo-surveillance aux entrées et sorties du village. La commune d'Eschentzwiller envisage également la mise en place de la vidéo-surveillance ce qui permettra de couvrir une grande zone de surveillance

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



Monsieur le Maire a rencontré les Adjudants-Chefs LE DOUBLIC et MARTIN à ce sujet. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des caméras aux entrées du village.

Il existe 2 sortes de caméras :

- Caméra de contexte (vision plus large 90°)
- Caméra d'identification (permet la lecture des plaques d'immatriculation)

Les caméras d'identification sont préconisées aux entrées/sorties de village. Une implantation sera proposée par les Adjudants-Chefs LE DOUBLIC et MARTIN

Le transfert des flux vidéos des caméras peut se faire par :

- Liaison 4G
- La fibre
- Le canal radio (préconisé)

La visualisation des caméras se fait par un moniteur qui devra être mis en mairie. Seules 3 personnes de la mairie pourront être autorisées à visionner.

A titre indicatif, il faut prévoir environ 7 500 euros par an pour la maintenance (et abonnement) des caméras.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi que de diminuer les actes de délinquance. Pour atteindre cet objectif, la municipalité va solliciter des subventions.

Il faudra compter une bonne année entre la phase d'étude et la mise en place du système.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **SOLLICITER** l'attribution de subventions sur l'exercice 2023
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à siger tout document utile à l'étude de la mise en place d'un système de vidéo-surveillance

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



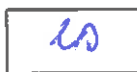
9. Divers

- Chemin du ruisseau éclairage public solaire : l'implantation a fait l'objet d'une réunion avec l'entreprise Creativ'Tp
- Terre de jeux : J-500 ensemble réalisons 500 km du 11 au 14 mars : un petit groupe d'élu(e)s fera la marche d'orientation du 11 mars 2023 organisé par l'ACL afin de réaliser des km.
- Repas des aînés : il se fera dans une ferme auberge

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



**Tableau des présences au Conseil Municipal de la Commune de ZIMMERSHEIM
du 1er mars 2023**

Nom et prénom	Qualité	Présence
STURCHLER Philippe	Maire	OUI
BALANCHE Geneviève	1^e Adjointe	OUI
SCHWEITZER Éric	2^e Adjoint	OUI
GUTFREUND Anne-Catherine	3^e Adjointe	OUI
PREVEL Jean-Philippe	4^e Adjoint	OUI
IFFRIG Rémy	C.M.D	OUI
EISENMANN Jean-Claude	C.M	Procuration à
FIZET Mireille	C.M.	OUI
SIMON Catherine	C.M.	OUI
WANNER Pierre	C.M.D	OUI
KITTLER WALCH Sandrine	C.M.D	Procuration à Philippe STURCHLER
GIRARD Silvana	C.M.	OUI
DUBS Hubert	C.M.	OUI
SCHAEFFER Dominique	C.M.	OUI
PETITHORY Nathalie	C.M.	Procuration à Mireille FIZET

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire

